

COURRIER

de l'Institut du Bosphore

No: 21 – Décembre 2011



ANALYSE DE LA PRESSE

Décembre 2011

1. **A la une : Les sanctions contre la Syrie et la visite de Joe Biden**
2. **Le dossier du mois : Loi pénalisant la contestation du génocide arménien**
3. **Economie**
4. **International**
5. **Turquie**
6. **Récapitulatif des journalistes ayant couvert le sujet turc (Décembre 2011)**

1. A la une :

Les sanctions contre la Syrie et la visite de Joe Biden

Les négociations proposées par la communauté internationale et le plan de paix négocié début novembre afin d'arrêter la répression à l'égard de la population civile n'ont pas fait reculer Damas. La Turquie s'est ainsi jointe à la Ligue arabe pour imposer des sanctions au régime syrien.

La citation du mois

« La Turquie est pour la France un allié et un partenaire stratégique, avec lequel le développement de nos relations a enregistré des progrès remarquables dans tous les domaines depuis des années (...) Il est important, dans le contexte actuel, que nous maintenions ouvertes les voies du dialogue et de la coopération . »

Alain Juppé, *Nouvel Observateur*,
23/12/2011

Afin d'éviter que les violences en Syrie ne se propage sur le territoire turc, Ankara se dit prête à agir. Le ministre des Affaires étrangères Ahmet Davutoglu a déclaré : « La Turquie n'a aucune envie de s'immiscer dans les affaires intérieures de qui que ce soit, mais si un risque pour la sécurité régionale apparaît, nous n'aurons pas le luxe de rester bras croisés et de nous contenter d'observer », « si un gouvernement qui se bat contre son propre peuple et crée des réfugiés met non seulement sa propre sécurité en danger mais aussi celle de la Turquie, alors nous avons la responsabilité et l'autorité de leur dire: ça suffit! » (*Challenges*, 09/12/2011).

Malgré la signature par la Syrie d'un protocole pour la protection des civils et les appels au calme formulés par Ankara, la répression à Damas s'est intensifiée faisant quelque 4.000 morts, selon les estimations de l'ONU. Dans un communiqué diffusé par mail, le ministère des Affaires étrangères de la Turquie a qualifié la répression perpétrée contre les civils de « bain de sang » (*Le Nouvel Observateur*, 22/12/2011).

L'entêtement de Bashar al-Assad face à son peuple a donc amené Ahmet Davutoglu à annoncer la suspension de la coopération stratégique avec le régime syrien. Ainsi les livraisons d'armes à la Syrie seront bloquées, les avoirs syriens gelés, les relations avec la banque centrale de Syrie ainsi que les crédits turcs qui étaient destinés à la Syrie vont être interrompus (*Le Monde*, 30/11/2011). De plus, d'après le ministre du commerce et des douanes turc, Hayati Yazici, parmi les mesures qui devront être imposées s'ajoute celle d'une taxe de 30 % aux marchandises venant de Syrie (*Le Monde*, 19/12/2011). Selon le quotidien turc Haberturk, le contrat, qui était en vigueur depuis 1995 entre la compagnie de raffinage pétrolier turque Tupras et la compagnie nationale des pétroles syrien Sytrol, a été rompu depuis le mois de novembre (*Le Monde*, 30/11/2011).

Par ailleurs, parmi toutes les sanctions annoncées, celles pouvant frapper le peuple syrien ont été exclues. Le Président Abdullah Gül a souligné : « Les besoins vitaux, comme l'eau et l'électricité, ne seront absolument pas inclus dans ces mesures » (*Les Echos*, 30/11/2011).

Tout en accueillant les déserteurs de l'armée syrienne et les membres du Conseil national syrien (CNS), la Turquie a tenté de mener à bien son rôle de médiateur en prônant un règlement plus pacifique sans intervention étrangère en Syrie. Cependant la dégradation des relations entre Ankara et Damas au lendemain de l'attaque des représentations diplomatiques et le manque de réactivité du régime syrien a amené la Turquie à adopter une ligne plus dure vis-à-vis de la Syrie. Fermeté saluée notamment par Washington.



(Source : AFP)

Ainsi, au vue de la situation à Damas et la détérioration des tensions entre Ankara et Tel- Aviv, le Vice-président américain Joe Biden s'est rendu en visite en Turquie le 1^{er} décembre avant de continuer son voyage en Grèce.

Reçu vendredi par le président du Parlement Cemil Çiçek autour d'un petit-déjeuner puis par M. Gül, la nécessité d'une stabilité durable en Syrie et la lutte contre les séparatistes du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) qualifiée de commune aux deux Etats, ont été évoquées. Joe Biden a également appuyé sur le rôle important de partenaire régional que joue la Turquie, pays allié des Etats-Unis à l'Otan, ainsi que son dialogue engagé avec l'opposition syrienne. (*Le Point*, 02/12/2011). Le Vice-président américain a par la suite participé le 3 décembre à un sommet d'investisseurs, destiné à encourager la libre entreprise dans le monde arabo-musulman (*Le Point*, 02/12/2011).

A cette visite s'ajoute celle de Leon Penetta, chef du Pentagone arrivé le jeudi 15 décembre en Turquie pour une visite officielle de deux jours concernant la coopération des deux pays face aux événements de la région. Selon le secrétaire américain à la Défense la Turquie est un « allié clef » de Washington en ajoutant : « Il est important pour [les Etats-Unis] de travailler étroitement avec la Turquie en cette période cruciale » (*Les Echos*, 16/12/2011).

2. Dossier du mois :

Loi pénalisant la contestation du génocide arménien

La proposition de loi déposée par la députée (UMP) Valérie Boyer visant à réprimer la contestation des génocides reconnus par la loi, a été adoptée à l'unanimité moins deux voix le 7 décembre par la Commission des Lois de l'Assemblée. Ce texte qui prévoit notamment une peine d'un an de prison et une amende de 45.000 euros en cas de négation du « génocide arménien » perpétré sous l'Empire Ottoman, en 1915-1916, a été par la suite examiné puis voté à la majorité de la cinquantaine de parlementaires présents à l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011.



(Source : AFP)

Selon l'agence de presse Anatolie, le chef de la diplomatie turque Ahmet Davutoglu a déclaré le 14 décembre devant le Parlement : « Si cette proposition de loi est retenue, la France sera en toute première ligne pour réintroduire une mentalité moyenâgeuse en Europe » en ajoutant : « cette loi va créer un nouveau dogme d'interprétation de l'histoire, qui interdit toute autre manière de penser. C'est la mentalité du Moyen Age. Cette manière de penser en France constitue le plus grand danger pour l'Europe » (*Le Figaro*, 15/12/2011).

Qualifié de pacificateur par le quotidien Libération (*Libération*, 15/12/2011), Alain Juppé aurait quant à lui, émis des réserves et jugé « d'erreur » cette proposition de loi en raison du partenariat commercial qu'entretiennent les deux pays (*Les Echos*, 14/12/2011). La visite effectuée par le chef de la diplomatie française en novembre, avait été perçue comme un signe de rapprochement franco-turc où les deux pays semblaient être en accord sur la question syrienne et sur l'accentuation de la pression contre Damas. Cependant, cette proposition de loi réprimant la contestation des génocides n'a fait que raviver les tensions avant la présidentielle du printemps prochain.

Le texte voté à main levée, a suscité par ailleurs des divisions parmi les élus français contre les « lois mémorielles » estimant rester du sort des historiens.

Le président de l'Assemblée nationale Bernard Accoyer, a déclaré ne pas être favorable à titre personnel aux lois «qui prétendent encadrer le travail des historiens». Ce dernier avait également souligné en 2008 que « le rôle du Parlement n'est pas d'adopter des lois qualifiant ou portant une appréciation sur des faits historiques, a fortiori lorsque celles-ci s'accompagnent de sanctions pénales »(*Le Monde*, 21/12/2011).

Position partagée par Gérard Larcher, ancien président du Sénat (UMP) qui a souligné qu'il ne voterait pas ce texte au Sénat en déclarant : « Laissons aux historiens le soin de déterminer ce qu'a été la réalité de l'histoire» (*Le Monde*, 23/12/2011). Tout comme Gérard Larcher, les sénateurs Robert Badinter (PS) et Jean-Jacques Hyst (UMP) avaient déjà quant à eux conclu en mai dernier à « l'irrecevabilité constitutionnelle de ce type de proposition ou projet de loi » (*Le Monde*, 21/12/2011).

Le député UMP Michel Dieffenbacher, président du groupe d'amitié France-Turquie, s'est exprimé quant à lui à la tribune de l'Assemblée « contre » le texte en déclarant : « dans cette région stratégique, si sensible et si fragile, personne n'a intérêt à souffler sur les braises. C'est pourtant cela que fait le texte. (...) Que dirions-nous, nous Français, si un autre pays venait nous dire ce qu'il faut penser du massacre des Vendéens sous la Convention et nous menacer de sanctions si nous pensions autrement ? » (*Le Monde*, 22/12/2011). François Bayrou, candidat MoDem à la présidentielle, a jugé de son côté cette proposition « pas raisonnable » (*Le Monde*, 23/12/2011).

Outre l'argument d'irrecevabilité constitutionnelle, certains élus français dénoncent des raisons électoralistes. L'ancien ministre des Affaires étrangères Hervé de Charette a ainsi dénoncé «la démagogie électorale» à l'approche des présidentielles (*RFI*, 22/12/2011). Appuyant cette position, François Hollande a qualifié de son côté «une opération électorale » et « un effet d'affichage ». (*AFP*, 22/12/2011).

D'autres sont contre les lois « pénalisant la pensée » tel que candidat de Debout La République à la présidentielle, Nicolas Dupont-Aignan, qui a expliqué sur RTL, son abstention de voter. M. Dupont-Aignan a longtemps milité pour la reconnaissance du génocide arménien en déclarant être fier d'avoir voté cette loi en 2001. En revanche, il estime toujours avoir refusé de voter « des lois qui pénalisent la pensée ». Le candidat de Debout La République a par ailleurs ajouté : « Si la majorité UMP et le Parti socialiste avaient un peu de courage, ils auraient organisé un scrutin public, nominatif, comme pour tous les votes importants » (*Le Monde*, 23/12/2011).

François Rebsamen, le président du groupe socialiste au Sénat, a quant à lui demandé le vendredi 23 décembre, d'inscrire la proposition de loi au gouvernement à l'ordre du jour du Sénat « dans les plus brefs délais » (*Le Monde*, 23/12/2011).

Cette proposition a été le fruit de protestations officielles contre Paris. Plusieurs centaines de manifestants essentiellement des citoyens français d'origine turque, se sont rassemblés devant l'Assemblée Nationale pour protester contre le vote. Etant à l'origine de la proposition de loi réprimant la négation des génocides dont celui des arméniens, la députée UMP Valérie Boyner a déclaré sur BFMTV, avoir été victime de menaces contre lesquelles elle déclare vouloir porter plainte (*Libération*, 27/12/2011). Le site internet de la députée a été par ailleurs, piraté par des militants pro-Turquie visant à dénoncer l'aspect électoraliste de cette loi. Ces derniers se sont pris au gouvernement français ainsi qu'à la communauté arménienne de France (*Le Nouvel Observateur*, 25/12/2011).

Par ailleurs, une campagne de lobbying avait été mise en place avec l'envoi d'une délégation d'hommes d'affaires turcs à Paris composée de la TÜSIAD (Association des industries et des entreprises de Turquie) et de la TOBB (Union des chambres de commerce et d'industrie) afin de tenter de prévenir l'adoption de cette loi. Ainsi à la tête de la délégation d'industriels, Rifat Hisarcikioglu, le président de la TOBB avait déclaré lundi soir que : « Si cette loi est adoptée, il y aura beaucoup de dommages et conséquences pour les deux pays » (*Le Point*, 20/12/2011). Ümit Boyner, la présidente de la TÜSIAD a quant à elle regretté l'utilisation de la politique « dans un contexte populiste en France » en ajoutant

« tous les cinq ans cette question revient avant les élections pour obtenir les voix des Français d'origine arménienne » (*Le Point*, 20/12/2011). La délégation économique a par ailleurs rencontré la présidente du patronat français, Laurence Parisot, le président d'Axa, Henri de Castries, ainsi que des responsables de chambres de commerces (*Le Point*, 19/12/2011).

De son côté, à la tête de la délégation parlementaire turque, Volkan Bozkir, le président de la commission des Affaires étrangères de la Grande assemblée nationale de Turquie s'est dit être offensé par la décision française, ayant mis à rude épreuve les relations franco-turques, lors d'une conférence de presse à l'ambassade de Turquie à Paris, le 20 décembre 2011. La délégation turque a été par ailleurs reçue le 20 décembre après-midi par Jean-David Levitte, conseiller diplomatique de Nicolas Sarkozy, puis par le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé (*Le Point*, 20/12/2011).

Bien avant le vote, dans une lettre adressée au président de la République Française Nicolas Sarkozy le vendredi 16 décembre 2011, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan avait averti Paris des « graves conséquences » pour les relations bilatérales, « sur le plan politique, économique et culturel » qu'impliquerait l'adoption d'une telle loi (*Le Monde*, 17/12/2011). Cependant, malgré l'offensive diplomatique et les pressions à caractère économique exercées par Ankara, la proposition a été votée engendrant *de facto* des tensions entre les deux pays.

En représailles, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan a donc ordonné la suspension de la coopération militaire avec la France ainsi que les visites bilatérales en rappelant l'ambassadeur turc à Paris pour consultation. Les consultations politiques avec la France sur des dossiers sensibles comme la Syrie ont par ailleurs, selon les quotidiens français, pris fin. Consultations qui s'étaient notamment développées entre Paris et Ankara sur les enjeux régionaux et plus récemment concernant le dossier syrien où la France et la Turquie condamnaient d'une même voix le régime de Bashar al-Assad.

Au cours d'une conférence de presse à Istanbul, le Premier ministre turc a une fois de plus durci le ton en déclarant : « Si l'Assemblée nationale française s'intéresse à l'histoire, qu'elle se penche donc sur les événements qui ont eu lieu en Afrique, au Rwanda et en Algérie » en qualifiant le passé colonial français de « sale et sanglant » (*Le Figaro*, 21/12/2011). Recep Tayyip Erdogan, a par ailleurs souligné : « Ce sont la France, le peuple français et l'ensemble des valeurs sur lesquelles est fondée la société française qui souffriront des conséquences de ce vote. » (*RFI*, 22/12/2011).

En estimant que cette politique est « fondée sur le racisme, la discrimination et la xénophobie » (*Libération*, 23/12/2011), le premier ministre turc a dénoncé l'instrumentalisation du vote en accusant Nicolas Sarkozy de « sacrifier les relations franco-turques dans le but de s'attirer les voix de la communauté arménienne à l'approche des élections présidentielles » (*Le Point*, 23/12/2011). M. Erdogan a ainsi indiqué « réviser les relations avec la France » en précisant que la Turquie ne participerait pas au comité économique mixte France-Turquie prévu pour janvier à Paris (*Libération*, 23/12/2011).

Dans une interview au quotidien *Le Monde*, le chef de la diplomatie turque Ahmet Davutoglu s'est dit être « réellement surpris de voir le pays des Lumières interdire une discussion intellectuelle et punir une opinion ». En effet, Ahmet Davutoglu a affirmé que le Président Nicolas Sarkozy avait promis au Premier ministre Recep Tayyip Erdogan, par l'intermédiaire de son conseiller diplomatique Jean-David Lévitte, qu'il s'engagerait à abandonner cette initiative et qu'il s'y opposerait. « Nous voyons cette nouvelle initiative comme une attaque contre l'histoire de la Turquie », a indiqué M. Davutoglu. (*Le Monde*, 22/12/2011).

Réagissant aux décisions d'Ankara, Nicolas Sarkozy a déclaré devant la presse lors de sa visite à Prague, le respect des convictions de chacun en déclarant : « Je respecte les convictions de nos amis turcs, c'est un grand pays, une grande civilisation, ils doivent respecter les nôtres », « la France définit souverainement sa politique, la France ne demande pas l'autorisation, la France a des convictions, des droits de l'homme, le respect de la mémoire. En toutes circonstances, il faut garder son sang froid et son calme. » en poursuivant « la France ne donne de leçons à personne et la France n'entend pas en recevoir. » (*Le Nouvel Observateur*, 23/12/2011).

Contrairement aux déclarations du Président, jeudi soir (22 Décembre), le ministre français des Affaires étrangères, Alain Juppé a appuyé le rôle de la Turquie ainsi que son partenariat stratégique en déclarant selon un communiqué du Quai d'Orsay : « La Turquie est pour la France un allié et un partenaire stratégique, avec lequel le développement de nos relations a enregistré des progrès remarquables dans tous les domaines depuis des années », « Il est important, dans le contexte actuel, que nous maintenions ouvertes les voies du dialogue et de la coopération » (*Nouvel Observateur*, 23/12/2011). Le chef de la diplomatie française a qualifié d' « inopportune » l'adoption d'une telle loi : « Mais le Parlement a voté. (...) Essayons maintenant de reprendre des relations apaisées. Ce sera difficile, j'en ai conscience, mais le temps fera son oeuvre. » a-t-il ajouté le 23 décembre à Bordeaux (*Libération*, 23/12/2011).

Le ministre français des Affaires européennes, Jean Leonetti a jugé de son côté que les représailles de la Turquie étaient « des menaces en l'air » en souhaitant un « dialogue beaucoup plus apaisé » avec Ankara (*Le Point*, 22/12/2011).

Le député UMP et président du conseil général des Hauts-de-Seine, l'ancien ministre Patrick Devedjian a déclaré qu'en votant la proposition de loi sur la pénalisation de la négation des génocides, dont celui des Arméniens, il « ne s'agit pas d'écrire l'histoire, mais de poser un acte politique indispensable », alors que plusieurs membres de la majorité ont critiqué l'idée de légiférer sur l'histoire (*Le Monde*, 23/11/2011). Même si Patrick Devedjian dit reconnaître des « circonstances électorales, pour les uns comme pour les autres » ce dernier estime ne pas croire à « un vote communautaire dans les élections nationales ». (*Le Monde*, 23/12/2011). Patrick Devedjian a par ailleurs déploré les menaces turques en représailles du vote en déclarant : « La Turquie est un pays qui menace tout le monde » en citant notamment Israël, Chypre, la Grèce. (*Le Point* 27/12/2011).

Avant son élection en 2007, Nicolas Sarkozy s'était d'ores et déjà engagé à soutenir un tel texte au Parlement devant les associations arméniennes. Comme le rappelle, Pascal Chamassian, le secrétaire national du Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, Nicolas Sarkozy s'était « solennellement engagé à faire adopter un texte, voté en 2006, visant à réprimer la négation du génocide arménien ». Mais ce texte n'avait pas été transmis au Sénat par le gouvernement rejeté en mai 2011 (*Le Monde*, 23/12/2011).

Le Président n'avait pas manqué de rappeler la Turquie à « revisiter son histoire » lors de sa visite en octobre à Erevan (*Libération*, 15/12/2011) où il avait déclaré « si la Turquie persistait à nier le génocide, il faudrait modifier la législation afin que le négationnisme soit condamné pénalement » (*Le Figaro*, 16/12/2011). Cette déclaration avait été faite en raison de l'échec de 2006 mais aussi pour ne pas laisser « passer l'occasion de séduire un électorat (arménien) » pour François Hollande selon le quotidien *Le Monde* (*Le Monde*, 23/12/2011).

Interrogé au « Grand rendez-vous » d'Europe 1, Dominique de Villepin, candidat à l'élection présidentielle, a de son côté, qualifié d'erreur la légifération de la mémoire en déclarant : « Que par le travail de nos propres historiens nous puissions contribuer à faire évoluer les choses, très bien! Que nous agissions sur le terrain politique avec des arrière-pensées qui en cette période électorale sont évidentes, je crois que c'est très malsain et c'est une erreur, je souhaite qu'on revienne sur des tels agissements » (*Le Point*, 25/12/2011).

Dans un entretien publié par le Journal du Dimanche, l'ancien ministre Jack Lang (PS) a déclaré ne pas comprendre les autorités nationales qui « depuis cinq ans attaquent en permanence la Turquie et font de son entrée dans l'Union européenne un obstacle » tout en déplorant une « attitude foncièrement hostile des autorités françaises, notamment pour des raisons électorales » (*Le Point*, 24/12/2011).

Dans sa chronique au Figaro, Luc Ferry, ancien ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale, qualifie le vote de la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides de « choix contre-productif, (...) d'inspiration liberticide, (...) pour ne pas dire totalitaire. » Il affirme, comme d'autres, que la vérité historique ne doit être évoquée par les députés en soulignant : « (...) ce n'est pas affaire de loi, ni

de près ni de loin, mais de débat public. Ce n'est pas aux députés de dire la vérité historique, mais aux chercheurs, comme c'est à tous les citoyens, éclairés bien entendu par la science historique, qu'il revient de se faire leur idée, quitte à la défendre après, s'il le faut, avec la plus grande véhémence » (*Le Figaro*, 29/11/2011).

L'ancien président du Conseil constitutionnel, Robert Badinter a estimé que le texte voté était anticonstitutionnel en ajoutant : « Ce n'est pas aux parlementaires de dire l'Histoire. Moins encore aux parlementaires français quand il s'agit de faits qui ont été commis en Asie mineure (...) il y a un siècle, où il n'y a eu ni victime ni complicité française. Ça ne concerne en rien la France (...). Il ne faut pas que le Parlement édicte des lois mémorielles, ça n'est pas son rôle, ça n'est pas sa compétence ». (*Le Nouvel Observateur*, 23/12/2011)

Les historiens restent quant à eux inflexibles sur la question mais ne cachent pas néanmoins leurs réticences face à l'instrumentalisation du vote. C'est le cas de Michel Winock se déclare contre le principe des lois mémorielles. Selon lui il ne s'agirait pas de nier la réalité du génocide des Arméniens de 1915 mais de refuser que cette vérité soit du ressort de la loi. Il a déclaré : « Une vérité officielle ne fait progresser ni la connaissance, ni l'apaisement des mémoires. Seul le travail sérieux des historiens, comme pour l'extermination des juifs, peut y contribuer » (*Le Parisien*, 25/12/2011). Quant à Pierre Nora, il dénonce le caractère dit « électoraliste » de la proposition de loi. Il affirme l'existence du génocide arménien, mais estime que plusieurs historiens sont réticents sur la notion de crime contre l'humanité associée au génocide. Par ailleurs, selon lui la Turquie devrait prendre l'initiative d'une commission internationale d'historiens afin de consulter les archives turques et arméniennes. Nora souligne que cette proposition de loi n'a que pour perspective d'éloigner la Turquie de l'Europe (*Libération*, 22/12/2011).

Réagissant à la tribune de Pierre Nora intitulée « Lois mémorielles : pour en finir avec ce sport législatif purement français » publié le 28 décembre par *Le Monde*, Patrick Devedjian reprend les déclarations de l'historien pour appuyer ses commentaires. Le député UMP et président du conseil général des Hauts-de-Seine a tout d'abord réfuté l'intitulé de la tribune en déclarant que plus d'une trentaine de pays avaient reconnu le génocide des Arméniens le qualifiant de « loi mémorielle » n'étant ainsi pas réduit à un « sport législatif purement français ». Il a ensuite démenti les propos de Nora lorsque ce dernier avait affirmé que « la France n'y était pour rien dans le cas de l'Arménie » en réfutant : « Mais c'est, en outre, bien mal connaître l'histoire qu'on prétend défendre que d'affirmer que la France n'est pas engagée dans les événements de la première guerre mondiale où elle et la Turquie s'affrontaient militairement » (*Le Monde*, 30/12/2011).

Jean Daniel, co-fondateur et éditorialiste du *Nouvel Observateur*, qualifie de son côté de « désastreux » les effets du vote qui vise à réprimer la contestation des génocides par les députés et sénateurs. Il estime que « la mémoire divise et l'histoire rassemble (...) par conséquent l'Etat ne doit pas légiférer sur les divisions, et au contraire incarner l'unité » a-t-il ajouté. (*Le Nouvel Observateur*, 28/12/2011). Selon Jean-François Bayart, directeur de recherche au CNRS et politologue, le seul objet de ce texte était la « pêche aux voix arméniennes dans la région parisienne, l'agglomération lyonnaise et les Bouches-du-Rhône, à cinq mois d'échéances électorales décisives ». (*Blog Mediapart*, 10/01/2012)

D'après le président UMP de l'Assemblée nationale, Bernard Accoyer, l'adoption de la loi serait peu probable avant la fin de la législature (*L'Humanité*, 23/12/2011). Cependant, le Ministre des relations avec le Parlement, Patrick Ollier avait défendu la nécessité d'inscrire à l'ordre du jour cette proposition de loi. En déclarant : « Il ne s'agit pas d'un texte de loi mémorielle, il s'agit d'un texte de coordination juridique qui tire les conséquences d'un vide dans notre droit » (*Le Monde*, 22/12/2011).

La proposition de loi adoptée à l'Assemblée nationale le 22 décembre sera inscrite à l'ordre du jour du Sénat le 23 janvier 2012 (*Figaro*, 09/01/2012).

Retombées économiques du projet de loi

Fort de sa croissance économique, et de sa position géostratégique, la Turquie constitue un partenaire économique non négligeable. Ayant atteint 9,6 % sur les neuf premiers mois de l'année (*Les Echos*, 22/12/2011), la Turquie est « une destination privilégiée des investisseurs mondiaux dont la France (...). En 2010, le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a augmenté de 17% et a atteint 11,6 milliards d'euros, selon des chiffres officiels » (*RFI*, 18/12/2011).

Cependant au vue des différends entre Paris et Ankara, « les entreprises françaises pourraient être pénalisées dans l'attribution des appels d'offre publics » selon le Figaro. Les menaces turques et l'appel au boycott de produits français semble par ailleurs inquiéter non seulement les entreprises françaises implantées en Turquie mais également le patronat turc comme le soutien Ümit Boyner, présidente de la TÜSIAD en déclarant : «Un embargo sur la France n'est pas tenable (...) la Turquie est une économie orientée vers l'exportation et elle a besoin de diversifier ses clients à l'étranger pour défendre sa production et ses emplois» (*Le Figaro*, 21/12/2011).

Comme le souligne Bahadır Kaleagasi, le coordinateur international de la TÜSIAD, une réaction forte peut être attendue contre un acte jugé « très hostile » (*Les Echos*, 22/12/2011).

Rifat Hisarcıklıoğlu, président de l'Union des Chambres de commerce et des Bourses de Turquie (TOBB) a qualifié de « dégâts majeurs » des relations et le début de tensions commerciales qu'impliquerait cette loi. Le président a en outre déclaré : « Il est hors de question que la TOBB initie un tel mouvement car les entreprises françaises en Turquie sont nos adhérents et nous protégeons aussi leurs intérêts (...) sur les réseaux sociaux des appels au boycottage peuvent survenir » (*RFI*, 18/12/2011).

La Turquie étant membre de l'Organisation mondiale du commerce et liée à l'Union européenne par un accord d'union douanière, elle ne peut instaurer la prise de mesures discriminatoires à l'égard des entreprises de l'Union européenne comme l'a rappelé le ministère français des Affaires étrangères (*Le Point*, 20/12/2011). Plusieurs entreprises françaises pourraient être évincées une fois de plus, des marchés publics dans les domaines stratégiques tels que les transports, de l'armement et du nucléaire. Les mesures de rétorsion annoncées pénaliseront non seulement la France mais aussi la Turquie en raison de la forte implantation de grandes entreprises françaises tel que Renault, Axa, Alstom ou encore Areva.

Cependant, selon le quotidien le Point, le boycottage des produits « made in France » pourraient avoir des « effets importants sur certains produit mais pour une courte durée » étant donné que ces produits sont fabriqués localement. (*Le Point*, 23/12/2011).

3. Economie

Turquie: croissance de 8,2% au troisième trimestre

« L'économie turque a connu une croissance de 8,2% au troisième trimestre 2011, selon les données officielles publiées (...) par l'institut de la statistique (Tüik), confirmant de bonnes performances depuis 2010. Sur les neuf premiers mois de l'année, la croissance a été de 9,6 %, selon le Tüik. En revanche, l'inquiétant déficit des comptes courants s'est encore creusé, progressant de 31,5 milliards de dollars sur les dix premiers mois de l'année, soit une augmentation de 94% par rapport à la même période de 2010, pour atteindre 60 milliards de dollars, a annoncé la Banque centrale. En données ajustées des variations saisonnières, le Produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 1,7% par rapport au trimestre précédent, selon le Tüik qui a par ailleurs révisé à la hausse le taux de croissance record du premier trimestre 2011, le faisant passer de 11,6 % à 12 % (...). La Turquie, pays d'environ 73 millions d'habitants et 17^e économie mondiale, avait enregistré une croissance de 8,9% en 2010 (...). Le gouvernement prévoit 4% en 2012, en nette baisse en raison de la crise de la zone euro. En 2013 et 2014, Ankara table sur un taux de 5%. En 2009, plongée dans la récession du fait de la crise mondiale, l'économie turque s'était contractée de

4,8%. Le produit national brut (PNB) par habitant s'est élevé à 10.079 dollars pour 2010. Ce chiffre était de 8.590 dollars en 2009 » (*Le Figaro*, 12/12/2011).

Soletanche Freyssinet (Vinci) acquiert des sociétés en Turquie et au Canada

« Soletanche Freyssinet, filiale du groupe français de BTP et de concessions Vinci, a annoncé vendredi qu'il vient de conclure une prise de participation majoritaire dans les sociétés Zetas en Turquie et Bermingham au Canada. » (*Le Point*, 16/12/2011)

La note de la Turquie pourrait être relevée selon Moody's

Dans son évaluation annuelle, l'agence de notation Moody's a déclaré que la note de la Turquie qui est actuellement de Ba2, pourrait être relevée si « le pays poursuit dans la voie d'une politique budgétaire et monétaire qui corrige les récents accroissements des déséquilibres des comptes publics », « ce qui reflète la capacité d'Istanbul à résister à la crise » (*Les Echos*, 30/11/2011).

Olmix a créé une nouvelle filiale en Turquie

Avec « un chiffre d'affaires de 53,4 millions d'euros au cours de son exercice 2010-2011 (clôturé en juin) en hausse de 5 % pour un résultat net de 2,34 millions d'euros contre 1,82 million d'euros un an plus tôt », le fabricant français d'additifs naturel pour l'alimentation animale, Olmix, vient de créer sa douzième filiale à Istanbul en Turquie. Il a par ailleurs acheté une usine au Vietnam et envisage de se renforcer en Amérique du Nord (*Les Echos*, 29/11/2011).

Accord sur le gaz entre Ankara et Bakou

Selon l'agence de presse Anatolie, la Turquie et l'Azerbaïdjan ont signé le 26 décembre 2011 un accord pour le lancement de la construction d'un gazoduc qui acheminera le gaz en provenance de l'Azerbaïdjan vers les marchés européens par la Turquie. Ainsi le consortium réunissant d'ores et déjà les compagnies publiques azérie Socar et turque Botas et également la compagnie pétrolière publique turque TPAO pourrait s'élargir à d'autres compagnies étrangères. « Un procès-verbal a été signé à cet effet par le ministre turc de l'Energie, Taner Yildiz, et son homologue azerbaïdjanais, Natic Aliev. L'accord prévoit la construction du projet TransAnatolie, d'un montant environ de 5 milliards de dollars, qui devrait être inauguré en 2017 » (*Le Figaro*, 26/12/2011).

Accord russo-turc sur le gazoduc South Stream

« La Russie a obtenu mercredi [07/12/2011] l'autorisation de construire sur le territoire turc une partie du gazoduc South Stream, s'assurant ainsi la pièce manquante à la construction d'un ouvrage qui permettra d'acheminer du pétrole russe de la Mer noire vers l'Europe. Une fois construit, l'ouvrage aura la capacité de transporter dans un premier temps 63 milliards de mètres cubes de gaz chaque année à partir de 2015 et permettra à Moscou de concurrencer le gazoduc Nabucco promu par l'Union européenne, qui reliera l'Azerbaïdjan et l'Asie centrale à la partie occidentale de l'Europe. South Stream contournera en outre l'Ukraine, pays avec lequel la Russie entretient des relations conflictuelles, en particulier sur la question du transit des sources d'énergie » (*Les Echos*, 08/12/2011).

4. International

Menaces iraniennes contre le bouclier antimissile de l'OTAN

Dans le cadre du bouclier antimissile de l'Otan, un système de radar d'alerte précoce a été installé afin de faire face aux menaces de missiles, en particulier celles de l'Iran. En acceptant cette installation dans le Sud-Est de son territoire, la Turquie s'est attirée les foudres du régime théocratique iranien.

Le commandant des forces aériennes des Gardiens de la Révolution, le général Amir Ali Hajizadeh, avait annoncé qu'en cas de menace, les forces armées iraniennes comptaient « d'abord prendre pour cible le bouclier de défense antimissile de l'Otan en Turquie » avant de passer ensuite « à d'autres cibles ». Face à ces propos, le ministre des affaires étrangères turc, Ahmet Davutoglu, a exprimé son inquiétude auprès de son homologue iranien Ali Akbar Salehi. (*Libération*, 01/12/2011).

Israël et la reconnaissance du génocide arménien

A l'heure où le vote de la loi réprimant la contestation du génocide arménien continue de diviser la classe politique française détériorant de la même façon les relations franco turques, l'Etat hébreux débat sur un texte reconnaissant le génocide arménien au risque de dégrader davantage les relations entre les deux pays déjà en froid à la suite des événements du Mavi Marmara de mai 2010.

En effet, une commission parlementaire israélienne a examiné le lundi 26 décembre au matin, un texte reconnaissant le génocide arménien. Zahava Gal-On, une députée du parti de gauche Meretz a estimé que le gouvernement israélien a longtemps refusé de reconnaître le génocide pour des raisons « cyniques, stratégiques et économiques, liées à ses relations avec la Turquie » (*Le Monde*, 27/12/2011).

Le président de la Knesset, Reuven Rivlin a estimé que la question n'était pas politique en déclarant : « La question n'a pas été soulevée à cause de ce qui s'est passé entre Israël et la Turquie, nous ne voulons pas exploiter une situation politique pour régler des comptes » (*Le Monde*, 27/12/2011).

La Turquie et le monde arabe

La réussite du modèle turc basé notamment sur la croissance économique, la diplomatie et le respect de la sécularisation a permis au Parti de la Justice et du développement (AKP) de s'affranchir comme étant « un modèle » des nouvelles démocraties. Sa volonté de combiner à la fois l'image d'une société tournée vers l'Occident sans rompre avec ses valeurs traditionnelles a amené les pays de la région à tendre vers un système politique à la turque comme c'est le cas notamment pour la Tunisie.

Dans une tribune publiée par le quotidien le Monde, le chef de la diplomatie turque Ahmet Davutoglu a déclaré cependant que la Turquie ne voulait pas être un « modèle » en soulignant : « Chaque pays a ses particularités et aucun schéma ne peut constituer un cadre pour un autre pays. Si certains veulent bénéficier de notre savoir-faire, ils sont les bienvenus. Si cela nous est demandé, la Turquie est prête à partager ses expériences techniques et institutionnelles » (*Le Monde*, 22/12/2011).

Selon le quotidien Challenges, la Turquie souhaiterait être le « mentor des nouvelles démocraties arabes », en effet, Recep Tayyip Erdogan n'avait pas caché « son ambition de peser sur les réformistes des partis islamistes dans le monde arabe. En septembre, à l'occasion d'une tournée triomphale en Tunisie, Egypte et Libye, il a défendu le modèle de l'Etat laïque comme un moyen de protéger les croyances de tous, y compris des islamistes » (*Challenges*, 08/12/2011).

Le quotidien *Le Monde* note cependant de « sérieuses fissures » dans le modèle AKP en soulignant un « tournant autoritaire » (*Le Monde*, 08/12/2011). Le quotidien *L'Express* souligne quant à lui « les ratés du « modèle » Erdogan » comme étant « un recul des libertés sur fond de nouvelles tensions dans les zones kurdes » en référence aux arrestations de journalistes, éditeurs et universitaires au sujet de la minorité kurde (*L'Express*, 18/12/2011).

5. Turquie

Raid de l'aviation turque à la frontière irakienne

Trente-cinq jeunes contrebandiers, confondus avec des séparatistes kurdes, ont été tués le soir du 28 décembre par un raid de l'aviation turque à la frontière irakienne (*Le Monde*, 30/12/2011). Le premier ministre turc Recep Tayyip Erdogan, s'est exprimé à ce sujet devant la presse à Istanbul en regrettant la mort des villageois : « Le résultat est malheureusement malencontreux et affligeant ». Il a présenté par ailleurs ses condoléances aux proches des victimes en ajoutant : « Aucun Etat ne bombarde son peuple délibérément » (*Le Figaro*, 30/12/2011). Le premier ministre turc a souligné que le raid mené par des F-16 avait déjà eu lieu par le passé pour lutter contre le PKK où ces terroristes avaient employé le même chemin et les mêmes moyens en vue de se procurer des armes et des munitions à la frontière irakienne. L'armée turque a, quant à elle souligné que les avions ayant opérés les frappes contre les activistes présumés du PKK étaient des drones.

Le vice-président du Parti de la justice et du développement (AKP), Hüseyin Celik, évoque une « possible erreur » en déclarant : « Ces gens étaient des trafiquants et non des terroristes (...). S'il y a une erreur, une bavure, soyez rassuré, l'affaire ne sera pas enterrée » (*L'Express*, 29/12/2011).

Selon les autorités locales, les victimes étaient des contrebandiers qui se livraient avec des mules et des ânes des cigarettes entre l'Irak et la Turquie. Les conclusions d'une enquête administrative et judiciaire sur cet incident sont attendues. (*L'Express*, 29/12/2011).

Cet incident a provoqué une vague de contestations, le groupe terroriste (PKK) a lancé un appel au « soulèvement » des populations kurdes de Turquie (*Le Figaro*, 30/12/2011). Un des cadres de la branche armée du PKK, le HPG, Bahoz Erdal a accusé l'armée turque « d'avoir délibérément pris pour cible des civils » (*Libération*, 30/12/2011). Le chef du Parti pour la paix et la démocratie (BDP) Selahattin Demirtas, a de son côté qualifié de « massacre » le raid de l'aviation turque. Il a exhorté la population kurde à réagir « par des voies démocratiques » (*Le Monde*, 30/12/2011). A l'appel du BDP, une manifestation a réuni 2000 personnes sur la place de Taksim (Istanbul) (*L'Express*, 29/12/2011).

Par ailleurs, les affrontements entre les forces turques et le PKK perdurent, vingt-et-un rebelles kurdes ont été tués lors de six jours de combats dans la province de Diyarbakir (*Les Echos*, 21/12/2011).

Arrestation de journalistes

Une nouvelle vague d'arrestation s'ouvre une fois de plus en Turquie, le photographe Mustafa Ozer, employé par l'Agence France Presse ainsi que des journalistes de médias kurdes ont été accusés d'entretenir des liens avec l'Union des communautés du Kurdistan (KCK) (*Challenges*, 21/12/2011). Ces nouvelles arrestations ont notamment conduit l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à faire part de sa préoccupation concernant le droit à l'information en mettant en garde Ankara et en lui demandant des explications à ce sujet (*Les Echos*, 20/12/2011).

Attentat à Istanbul

Le jour où des sanctions turques à l'égard du régime de Bashar al-Assad ont été annoncées, une fusillade s'est produite dans le quartier de Sultanahmet. Selon la presse turque, l'homme âgé de 36 ans a ouvert le feu devant le palais de Topkapi. Ce dernier semblerait être un ressortissant libyen arrivé à Istanbul. Selon les quotidiens turcs, cette agression est « un message clair et net d'Assad à la Turquie, devenue un sanctuaire pour l'opposition syrienne » (*Le Monde*, 01/12/2011).

Nouvelles arrestations concernant Al-Qaïda en Turquie

Selon l'agence de presse Anatolie, de nouvelles arrestations ont eu lieu dans le sud-est de la Turquie. Treize personnes soupçonnées d'être liées à Al-Qaïda ont été arrêtées dans la province de Gaziantep durant des opérations policières (*Le Figaro*, 19/12/2011).

6. Récapitulatif des journalistes ayant couvert le sujet turc (Décembre 2011)

Challenges

Tulay Kadeniz
Samia Nakhoul
Gregory Schwartz
Silvia Westall

Les Echos

Nicolas Barré
Yves Bourdillon
Marie-Christine Corbier
Caroline Derrien
Stanislas Du Guerny
Pierre-Alain Furbury

L'Express

Nükte Bouvard
Dominique Lagarde

Le Figaro

Guillaume Guichard
Sophie Huet
Laure Marchand

Le Monde

Alain Frachon
Natalie Nougayrède
Eric Nunès
Guillaume Perrier
Patrick Roger

Libération

Juliette Rabat
Marc Semo

Le Parisien

Rosalie Lucas
Didier Micoine

La Tribune

Agathe Machecourt
Romain Renier